

DIRECTION
DE L'EXPANSION ECONOMIQUE

Division de la Propriété Intellectuelle

9, rue du Gabian
MC 98000 MONACO
B.P. 665 - MC 98000 MONACO

Tél : +377.93.15.84.00
Fax : +377.92.05.70.20

SCIT
23 SEP. 2003
03

M. Allan ROACH
Directeur des services informatiques
Division de l'informatique
**ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE**
34, chemin des Colombettes
Case postale 18
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

YS/ys 2003/D 24739

Monaco, le

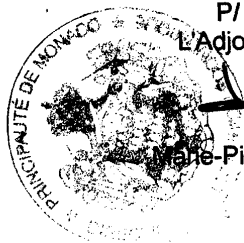
17 SEP. 2003

Objet : Révision de la norme ST. 3 de l'OMPI -

Monsieur,

S'agissant de l'affaire visée en objet, et comme suite à votre circulaire référencée C.SCIT 2583 en date du 21 août 2003, j'ai l'honneur de vous informer que la Principauté de Monaco ne voit aucune objection à la proposition de modification de la norme ST.3, relative aux codes à deux lettres pour la représentation des États, autres entités et organisations, concernant la nouvelle dénomination de la Yougoslavie en Serbie-et-Monténégro et l'adoption de son nouveau code à deux lettres CS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



P/ le Directeur
Adjoint au Directeur

M. Pierre GRAMAGLIA